



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce lundi 25 septembre 2017 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: P. ROUSSEAU – C. MEHAIGNERY - B. DELANGHE - F. THIBERVILLE – D. HUOT

Etaient absents: P. COGET – G. BLARY – A. BERTIN

Après avoir désigné G. CHEVRY, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2017, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Décide, afin de mettre à jour le tableau des emplois de la commune, de le modifier en ce sens :
  - création d'un poste d'attaché principal territorial
  - transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires
- Procède à la création de 2 postes d'animateur culturel vacataire et fixe les vacations à 22,00 € brut la séance (incluant la préparation, la durée d'enseignement et l'évaluation).
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel pour la réalisation d'inspection et de conseil dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Pas-de-Calais qui prendra effet du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 décembre 2019.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la C.A.H.C le versement du fonds de concours « piscine » mis en place dans le cadre d'une politique communautaire en faveur de l'apprentissage de la natation, d'un montant de 100 056 € pour le fonctionnement de la piscine et de 1045 € pour la prise en charge des transports scolaires au titre de l'année 2015.
- Décide de vendre à la société « PROJECTIM » les parcelles situées rue A. BRIAND et cadastrées section AN n° 1055 – 1015 – n° 6 à n°11, n°13, n°868 à n°870, n°1147 et section ZC n°3, en vue d'une opération de construction de logements au prix de 490 000 € H.T, et autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et tous documents y afférant.
- Autorise M. le Maire à signer une convention avec la société PROJECTIM fixant les modalités de prise en charge de la gestion, de l'entretien et de la rétrocession de certains espaces communs du programme immobilier de la voie VACHELLE.
- Autorise M. le Maire à solliciter auprès de la C.A.H.C, le Fonds d'Intervention Foncier Urbain (F.I.F.U) pour la démolition du logement indigne d'habitat sis 30 rue R. SALENGRO.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du terrain cadastré AT 325 départementale 39 rue de la libération par ENEDIS, qui souhaite établir à demeure, dans une bande de 1 mètre de large sur 215 mètres de long une canalisation souterraine d'électricité.

- Autorise M. le Maire à signer une convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais afin de permettre l'élaboration d'un diagnostic écologique sur le site du parc Souchez Aval, qui vise à hiérarchiser les enjeux écologiques sur le site naturel afin de donner aux communes concernées (Harnes, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens et Courrières) des clés de gestion de ces espaces, la participation financière de chaque commune s'élevant à 2 000,00 €.
- Autorise M. le Maire à signer une convention relative aux modalités de versement de la subvention départementale attribuée à la commune pour la construction de la salle de sports Rabelais d'un montant de 460 000 €.
- Emet un avis favorable à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la Société DALKIA en vue de procéder à l'exploitation d'une installation de cogénération par turbine à gaz sur le territoire de Harnes.
- Adopte une motion de protestation contre la baisse des Aides Personnalisées au Logement (APL) et la mise en difficulté des bailleurs sociaux par le gouvernement.

Le Maire,



*Christophe Pilch*

C.PILCH